

NOTE

DATE 22/07/2024 **OBJET** Règles de participation à la coupe de France des clubs de LC 2025

EXPÉDITEUR PP **DEPARTEMENT** DTN/CNRS

DESTINATAIRE(S)

Présidents des comités Régionaux et départementaux (**pour diffusion aux clubs de LCMA**)
Présidents des Commissions Régionales Pratiques-Adhésions ; Référents régionaux LC MA ; Membres
Commission Juges et arbitres ;
Présidents de Clubs LC MA ; Arbitre National, Arbitres Régionaux

Coupe de France des clubs (CdC) de Longe Côte (LC) 2025

Règles compétitives, définition des règles de répartition des dossards,

Après neuf éditions du Championnat de France de longe côte et l'engouement des clubs FFRandonnée pour la compétition, il sera créé en 2025 une coupe sportive nationale dénommée « *Coupe de France des clubs* » (CdC).

Cette coupe proposera des épreuves selon des formats en équipes, en favorisant la mixité et en laissant un maximum de liberté, pour les organisateurs et les compétiteurs.

L'objectif est de classer les Clubs, selon les meilleurs résultats de leurs équipes sur les trois épreuves proposées et selon deux supra catégories.

La 1^{ère} coupe de France des clubs se déroulera sur toute la saison sportive 2024/2025. Etant dans sa phase expérimentale, il n'y aura pas de phase finale en 2025.

Les règles d'organisation des compétitions de Longe Côte (chapitre III-2-2 du memento Fédéral) s'applique de fait à cette note.

Cette note précise :

- **Les règles compétitives s'appliquant à la CdC LC 2025**
- **L'inscription des compétiteurs**
- **Les classements**
- **La participation à la phase finale (2026)**

1. Les règles compétitives s'appliquant à la CdC des clubs LC 2025

- Pour participer à la CdC des clubs, les clubs doivent être affiliés FFRandonnée 2025 et les compétiteurs posséder une licence *compétition* ou *jeune* ;
- Chaque rencontre sportive de la CdC peut proposer de 1 à 3 épreuves types (1000m, 3000m et Relais) ;
- Il n'y a pas limite du nombre de rencontres sportives sur le circuit national pendant une saison sportive ;
- Chaque résultat peut être acquis indépendamment de la rencontre sportive et de l'équipe du club le réalisant ;
- Un club peut engager autant d'équipes que souhaité par rencontre sportive, par supra-catégorie et par épreuve ;
- La composition d'une équipe engagée sur une épreuve doit être conforme à la définition de l'épreuve et respecter la supra-catégorie ;
- Un compétiteur peut participer à plusieurs épreuves mais ne peut pas être dans plusieurs équipes lors d'une rencontre sportive sur une épreuve donnée ;
- Les équipes peuvent longer à mains nues ou utiliser tous types d'ustensiles de propulsion. Si des ustensiles de propulsion sont utilisés, les engins doivent être de même nature pour tous les compétiteurs (exemple tous en pagaies simples ou tous en longe-up, etc...) ;
- Les gants non palmés sont autorisés pour les épreuves à mains nues ;
- La catégorie d'âge correspondant à l'âge obtenu dans le courant de l'année 2025 :

<i>Catégories</i>	<i>Années de naissance</i>
Juniors	2008 et 2009
Seniors	1986 à 2007
Masters 1	1976 à 1985
Masters 2	1966 à 1975
Masters 3	1956 à 1965
Masters 4	1955 et avant

- Les catégories retenues :
Pour chaque épreuve, les clubs constituent des équipes selon 2 catégories :
 - **Supra catégorie Senior**: équipe constituée de longeurs des catégories Juniors à M2 avec l'obligation d'avoir au moins 2 catégories d'âge représentées. Les juniors seront assimilés aux seniors ;
 - **Supra catégorie Master**: équipe constituée de longeurs des catégories M2 à M4 avec l'obligation d'avoir au moins 2 catégories d'âge représentées.

Un M2 ne peut participer que dans une catégorie par épreuve.

- Les épreuves de la CdC des clubs :
 - 3 types d'épreuves au choix sont proposées, réalisables en fonction de la configuration du site de pratique.
 - **1000m en Tierce**, la composition est libre ;
 - **3000m et supérieur par équipe mixte de 4 à 6 longeurs**, arrivée jugée sur les 4 premiers compétiteurs de genres différents ;
 - **Relais 1000m en binômes en 2x500m**, l'ordre de passage FF+HH ou HH+FF reste libre.
- Organisation des épreuves :
 - Sur un site de pratique validé ;
 - Les distances pourront être adaptées en fonction des contraintes locales du site de compétition ;
 - Le parcours et les épreuves pourront être validés, sous couvert de l'arbitre régional, par tout arbitre à jour de formation et membre de la commission régionale d'arbitrage (de préférence différent du club organisateur) ;
 - L'arbitre qui a validé les résultats des épreuves transmet les informations au plus tard 7 jours après la compétition ;
 - Les épreuves labellisées « Coupe de France des clubs » devront être inscrites au calendrier national des rencontres sportives avant octobre de préférence pour permettre une bonne visibilité aux clubs et de leur permettre de planifier leur calendrier ;
 - Nécessité aux clubs organisateurs de bien vouloir transmettre à leur référent régional les dates, lieux et types d'épreuves au moins 2 mois avant l'épreuve pour mettre à jour le calendrier des compétitions ;
 - Les départs/arrivées des épreuves pourront être donnés dans l'eau ou depuis la plage en fonction du site de compétition et du choix de l'organisateur.

2 L'inscription des compétiteurs aux épreuves de la CdC des clubs

Chaque organisateur peut utiliser le système qu'il souhaite pour l'inscription des équipes (*le logiciel d'inscription de la FFRandonnée sera opérationnel en 2026*).

3 Classement

- A chaque rencontre sportive formule CdC, des points sont attribués en fonction du classement aux différentes épreuves selon un barème unique pour toutes les épreuves dans chaque supra catégorie Senior & Master :

Place	Points attribués
1	24
2	22
3	20
4	18
5	17
6	16
7	15
8	14
9	13
10	12
11	11
12	10
13	9
14	8
15	7
16	6
17	5
18	4
19	3
20	2
21 et plus	1

- Un club cumule à chaque rencontre les 2 meilleurs résultats de chaque épreuve par supra-catégorie ;
- Le classement des clubs du circuit national de la CdC est basé sur le cumul des résultats des rencontres par supra-catégories.

4 Participation à la phase finale

Les 20 premiers clubs de chaque supra catégorie Senior et Master sont sélectionnés pour participer à la phase finale de la coupe de France des clubs ;

Une seule équipe par club participe à la finale ;

La même équipe participe aux 3 épreuves types CdC.

Pour tout complément d'information : *Patrick Pouget, CTN en charge des pratiques compétitives* : ppouget@ffrandonnee.fr